

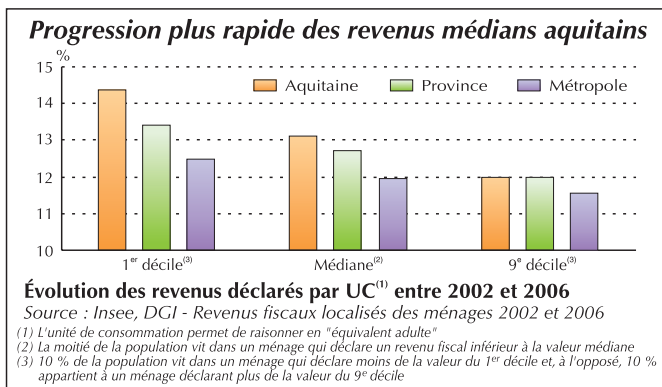
Entre 2002 et 2006, une progression plus rapide des revenus médians en Aquitaine

En 2006, la moitié des Aquitains déclarent des revenus annuels supérieurs à 16 700 € par unité de consommation, soit 1 400 € par mois. En quatre ans, ces revenus médians progressent plus rapidement qu'au niveau national. Pour se situer au-dessus des plus hauts niveaux de revenu médian, il faut plutôt appartenir à un ménage de deux personnes ou être cinquantenaire ou propriétaire ou résider dans l'aire urbaine d'Arcachon.

En 2006, la moitié des Aquitains déclarent des revenus annuels supérieurs à 16 737 € par unité de consommation (UC), soit plus de 1 395 € par mois. Ce revenu médian est supérieur à celui de la France de province et place l'Aquitaine au 5^e rang des régions françaises. Il s'agit d'un revenu avant impôt et redistribution des prestations ; il ne tient pas compte des revenus non imposables.

À l'opposé, les revenus les plus faibles sont déclarés par les ménages de cinq personnes ou plus et par les personnes seules. Les familles nombreuses aquitaines déclarent des revenus supérieurs à ceux de la province, les personnes seules des revenus inférieurs.

Quelle que soit la composition du ménage, entre 2002 et 2006, les revenus médians augmentent plus rapidement en Aquitaine qu'en province. Cette progression est plus importante pour les familles nombreuses (+ 14,5 %) et les personnes seules (+ 14,4 %).



Des revenus croissant jusqu'à l'âge de la retraite

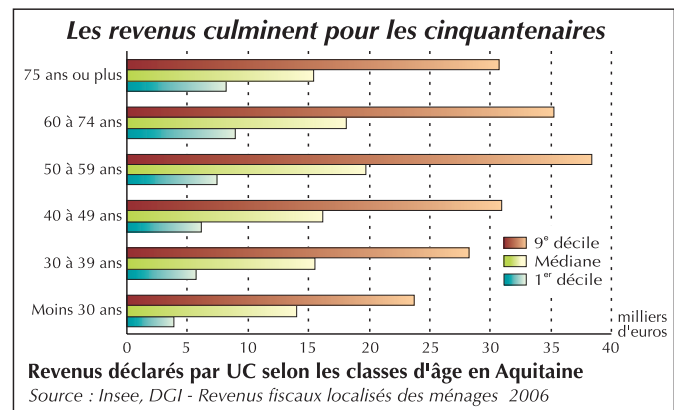
Le revenu des ménages s'accroît avec l'âge du référent fiscal en période d'activité professionnelle. À partir de 60 ans, âge fréquent de départ à la retraite, il commence à décroître. En Aquitaine, les revenus médians des ménages des cinquantenaires, souvent au sommet de leur carrière, culminent à 19 770 € en 2006. Excepté pour les moins de 30 ans, les revenus médians en Aquitaine restent un peu supérieurs au niveau provincial.

En quatre ans, les plus fortes progressions de revenus concernent les ménages dont le référent est âgé de 60 à 74 ans. Leurs

Le revenu médian par unité de consommation progresse plus rapidement en Aquitaine. Entre 2002 et 2006, celui des Aquitains augmente de 13,1 % contre 12,7 % pour la France de province. Cet écart est plus important pour les 10 % de ménages déclarant les plus bas revenus (1^{er} décile) : le seuil de ces bas revenus s'est accru de 14,4 % en Aquitaine contre 13,4 % en province.

Des revenus plus élevés pour les ménages de deux personnes

Les ménages fiscaux aquitains sont composés pour un tiers de ménages de une personne, pour un autre tiers de ménages de deux personnes et le dernier tiers des ménages d'au moins trois personnes. Le revenu médian le plus élevé concerne les ménages de deux personnes. En Aquitaine, il est légèrement supérieur à celui de la France de province.



Les ménages de deux personnes déclarent les plus hauts revenus

| Type du ménage | 1 ^{er} décile | | Médiane | | 9 ^e décile | | Rapport interdéciles* 2006 |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | |
| 1 personne ... | 5 241 | 14,8 | 14 747 | 14,4 | 29 356 | 11,8 | 5,6 |
| 2 personnes ... | 8 680 | 14,9 | 18 588 | 13,5 | 35 869 | 12,3 | 4,1 |
| 3 personnes ... | 7 878 | 10,3 | 18 199 | 11,6 | 32 943 | 10,3 | 4,2 |
| 4 personnes ... | 7 767 | 13,6 | 16 787 | 12,3 | 30 890 | 11,6 | 4,0 |
| 5 personnes ou plus ... | 4 315 | 12,8 | 12 919 | 14,5 | 27 878 | 13,8 | 6,5 |
| Ensemble ... | 6 833 | 14,4 | 16 738 | 13,1 | 32 421 | 12,0 | 4,7 |

Revenus déclarés par UC selon la composition du ménage en Aquitaine

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2002 et 2006

* Établit le rapport entre les "hauts revenus" et les "bas revenus".

Revenu fiscal, revenu disponible

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution : il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de niveau de vie. Pour cela, il faudrait ajouter les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et soustraire les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). L'objectif de la redistribution tient précisément à apporter une correction de ces inégalités : les ménages à hauts revenus paient un impôt élevé et perçoivent peu de prestations sociales tandis que les ménages à bas revenus paient peu d'impôts et perçoivent plus de prestations sociales.

Les plus hauts revenus médians dans l'aire urbaine d'Arcachon

| | 1 ^{er} décile | | Médiane | | 9 ^e décile | | Rapport interdéciles 2006 |
|--|------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | Valeur en 2006 (€) | Évolution 2002-2006 (%) | |
| Ensembles des aires urbaines dont : Pôles urbains | 6 681 | 12,5 | 17 659 | 11,9 | 34 817 | 12,4 | 5,2 |
| Couronnes périurbaines | 8 127 | 18,9 | 17 081 | 15,3 | 30 680 | 12,2 | 3,8 |
| Agen | 6 116 | 14,1 | 16 521 | 12,6 | 31 612 | 10,9 | 5,2 |
| Arcachon | 8 464 | 14,2 | 18 445 | 13,1 | 36 154 | 14,0 | 4,3 |
| Bayonne | 7 633 | 15,6 | 17 643 | 14,0 | 34 600 | 14,8 | 4,5 |
| Bergerac | 5 598 | 9,0 | 15 362 | 12,3 | 29 652 | 10,8 | 5,3 |
| Bordeaux | 7 062 | 14,8 | 18 107 | 12,4 | 35 072 | 12,1 | 5,0 |
| Dax | 7 403 | 11,2 | 17 017 | 11,7 | 31 747 | 11,2 | 4,3 |
| Irún-Hendaye | 7 270 | 10,3 | 16 946 | 14,4 | 31 971 | 13,9 | 4,4 |
| Langon | 5 762 | 3,3 | 15 821 | 8,3 | 30 674 | 9,5 | 5,3 |
| Libourne | 6 185 | 8,4 | 16 081 | 10,4 | 30 920 | 7,7 | 5,0 |
| Marmande | 6 150 | 11,1 | 15 424 | 13,3 | 29 741 | 11,8 | 4,8 |
| Mont-de-Marsan | 7 442 | 12,3 | 17 418 | 10,0 | 31 198 | 10,2 | 4,2 |
| Oloron-Sainte-Marie | 7 333 | 8,6 | 16 725 | 11,4 | 30 248 | 11,1 | 4,1 |
| Orthez | 7 400 | 6,2 | 16 987 | 11,9 | 32 039 | 10,5 | 4,3 |
| Pau | 7 404 | 16,9 | 17 881 | 13,3 | 35 027 | 13,1 | 4,7 |
| Périgueux | 7 019 | 12,0 | 17 043 | 12,4 | 31 620 | 10,3 | 4,5 |
| Sarlat-la-Canéda | 6 742 | 12,1 | 16 103 | 12,7 | 30 962 | 10,5 | 4,6 |
| Villeneuve-sur-Lot | 5 328 | 15,7 | 14 824 | 12,9 | 29 151 | 10,4 | 5,5 |

Revenus déclarés par UC selon les aires urbaines d'Aquitaine

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2002 et 2006

revenus augmentent de 17,7 %, deux fois plus vite que pour les ménages dont le référent a entre 40 et 49 ans.

Pour trois ménages sur cinq, le référent fiscal est propriétaire de son logement. En 2006, le revenu médian par UC de ces ménages "propriétaires" est nettement supérieur à celui des ménages "locataires" : respectivement 18 887 € et 12 951 € en Aquitaine.

La dispersion des revenus au sein des ménages locataires est très forte. Le rapport entre le seuil des hauts et des bas revenus (9^e décile/1^{er} décile) est très prononcé pour les locataires (6,8) et réduit pour les propriétaires (3,8). Au niveau régional, il s'établit à 4,7.

■ Forte progression dans les couronnes périurbaines

En Aquitaine, les 17 aires urbaines rassemblent les deux tiers des ménages fiscaux. Les revenus qu'ils y déclarent sont supérieurs à la moyenne régionale. Les aires d'Arcachon et de Bordeaux arrivent en tête avec un revenu médian de plus de 18 000 € alors qu'il n'atteint pas 15 000 € dans celle de Villeneuve-sur-Lot. Les augmentations les plus élevées se situent sur la côte basque, dans les aires de Irún-Hendaye et Bayonne, avec une hausse de plus de 14 % entre 2002 et 2006. À l'opposé, dans l'aire urbaine de Langon, l'augmentation n'est que de 8,3 %.

Au sein des aires urbaines, les plus fortes hausses de revenus médians se distinguent dans les couronnes périurbaines. La dispersion des revenus dans ces communes est plus faible que dans celles des pôles urbains avec un rapport entre hauts et bas revenus égal à 3,8. En quatre ans, les couronnes périurbaines comptent 9,5 % de foyers fiscaux supplémentaires. Les pôles urbains concentrent plus de la moitié des ménages fiscaux. Les revenus médians dans ces zones sont plus élevés que sur le reste du territoire régional et la dispersion des revenus y est plus marquée. □

Florence MATHIO
Insee Aquitaine

Source

Les revenus fiscaux des ménages sont établis à partir de deux fichiers :
- le fichier des déclarations de revenus fiscaux ;
- le fichier de la taxe d'habitation.

Définitions

Revenu déclaré : il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattement. Il comprend des revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

Unités de consommation : pour comparer les revenus de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Foyer fiscal : il désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage.

Réfèrent fiscal : contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué.

Aires urbaines : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

POUR EN SAVOIR PLUS...

• Site Insee :
www.insee.fr → thème Revenus-Salaires